



DIAGNOSTIC AVANT VENTE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMPTE-RENDU DE VISITE DU :
15/12/2020

Mme PEYROUX Eliane
14 Allées du Bois de FLORENCE

64 600 ANGLET

Commune LEREN	Adresse 719 Chemin du BAS LEREN - Maison BERGERAS	
Propriétaire : Mme PEYROUX Eliane Tel : 06.03.56.27.33 ou 05.59.03.28.40	14 Allée du Bois de FLORENCE	64600 ANGLET Messagerie : peyroux.loic@neuf.fr



Description de la Parcelle :

Référence parcellaire :	Section A	N° Parcelle	240
Type de Résidence :	Résidence inhabitée		
Nombre d'habitants permanents :	0	WC :	2
Nombre d'habitants saisonniers :	0	SDB/Douche :	2
Topographie terrain (pente) :	0 à 5 % : plat	Superficie du terrain :	4 245 m²
Nature du sol :	Filtrant : graviers	Superficie disponible :	300 m²
		Cuisine :	1
		Chambres :	4
		Élevage à proximité :	NON
		Présence d'un puits :	NON

Modifications apportées suite à la dernière visite :

Réaménagement du terrain aux abords de l'assainissement : **OUI : Installation d'une fosse toutes eaux à la place de la fosse septique**
Travaux réalisés conformément aux indications du premier contrôle : **OUI : Réfection du système d'assainissement autonome en : 12/2016**

Description de l'installation et adaptation aux contraintes sanitaires et environnementales, au type d'usage et au milieu :

Système de pré-traitement	Système de traitement
Date des travaux d'ANC : 11/2011 : Aménagement du réseau d'épandage (drains) 12/2016 : Installation de la fosse toutes eaux	Système de traitement : TRANCHÉES FILTRANTES
Système de prétraitement: Fosse toutes eaux (en polyéthylène de SOTRALENTZ)	Longueur en m : 4 x 16 + bouclage = 65 ml au total
Volume : 4000 L (modèle:Epurbloc) Pré-filtre intégré : OUI à billes PP	Largeur en m : 0,50 m environ
Bac à graisses : OUI (en béton) Volume : 80L	Nombre de TF : 4 (espacées de : 1 à 1,50 m)
<u>Accès possible :</u>	Profondeur (m) : 0,45 m à 0,60 m (hauteur drains)
- à la fosse : Trappes d'accès dégagées (2 trappes en Pe vissées au niveau de la pelouse)	Extracteur d'air : OUI : 1 (sur une extrémité)
	Accès aux regards: OUI : les regards (répartiteur et bouclage) sont accessibles
- au bac à graisses: Regard d'accès dégagé (par 2 plaques en béton)	Rejet : INFILTRATION DANS LE SOL DE LA PROPRIÉTÉ : PELOUSE (EN SOUS-SOL)
Présence de dangers pour la santé des personnes ou l'environnement	Implantation du système de traitement
Contact direct possible avec les eaux usées non traitées : NON : infiltration dans le sol	Plus de 5 m de la maison : OUI
Risque de transmission de maladie :	Plus de 35 m point de captage eau potable : OUI
Mauvaises odeurs : Prévoir de monter la ventilation	Plus de 3 m d'un arbre : OUI
Sécurité des installations (couvrecls étanches) : OUI : trappes d'accès vissées	Plus de 3 m des limites de propriétés : OUI
Zone à enjeux sanitaires (périmètre captage, baignade) : NON	Séparation des eaux usées et pluviales : OUI
Zone à enjeux environnemental (SDAGE-SAGE) : NON	Collecte de l'ensemble des eaux usées : OUI
Installation complète :	Dysfonctionnement majeur :
OUI	NON

Suivi des effluents depuis leur origine :

Destination des Eaux de Cuisine :	Vers le bac dégraisseur	Évacuation du bac à graisses :	Vers la fosse toutes eaux
Destination des Eaux de Salle de Bain :	Vers le bac dégraisseur	Évacuation de la fosse :	Vers la filière d'épandage (drainage)
Destination des Eaux Vannes :	Vers la fosse toutes eaux	Évacuation des eaux issues du système traitement vers :	Infiltration dans le sol de la propriété: pelouse / jardin (en sous-sol)
Destination des Eaux Pluviales :	En surface du terrain (jardin)		

Bon de fonctionnement de l'installation :

Remontée d'eaux usées :	NON
Mauvais écoulement des eaux ou écoulement chez un tiers :	NON

Défauts d'entretien, d'usure et d'accessibilité :

Équipements :	Fosse toutes eaux	Bac à graisses	Suivi des vidanges et destination :	
Dates des dernières vidanges :	Jamais vidangée (fosse posée en 2016)	12/2020		
Niveau de boues / graisses en % :	5 % environ	5 % environ	Entreprise :	Propriétaire (nettoyage / curage du bac à graisses)
Date de la prochaine vidange :	Prévision : 2025 (à voir) Nettoyer le préfiltre 1 fois par an	2021 : Nettoyage à faire 1 à 2 fois par an	Destination :	Terrain : jardin (résidus / dépôts de graisses solides)

État des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) :	Correct : prévoir un entretien régulier des ouvrages (bac, fosse, préfiltre, répartiteur...)
Accessibilité au système de traitement :	OUI : accès au regard de répartition alimentant les 4 tranchées filtrantes (par 4 départs)



Conclusions du contrôle – Bilan de fonctionnement de l'installation :

- État de la filière : Complet, le dispositif possède tous les éléments requis pour fonctionner correctement. Néanmoins, on note que les tranchées filtrantes ne sont pas superficielles mais profondes entre : 0,45 m et 0,60 m environ (hauteurs des drains). Or, le DTU-64.1 préconise que les drains soient à une profondeur maximale de : 0,20 m à 0,30 m (avec un fond de fouille à : 0,50 m maximum). Dans ce cas, les tranchées peuvent se retrouver dans la couche de sol moins perméable. Par conséquent, il se peut que lors d'épisode pluvieux, les tranchées filtrantes soient en charge temporairement, le temps que le sol parvienne à absorber l'ensemble des eaux (un exutoire permettra de désengorger le drainage en cas de dysfonctionnement).
- Dimensionnement : Adapté et correct, par rapport à la capacité d'accueil de la maison (comptant jusqu'à 6 pièces principales au total dont 4 chambres maximum).
- Appréciation des nuisances ou des pollutions : Les eaux prétraitées, issues du bac dégraisseur puis de la fosse toutes eaux, sont acheminées vers 4 tranchées filtrantes de 16 ml chacune, soit une longueur totale d'épandage de 65 ml (soit : 4 x 16 + bouclage en drains = 65 ml au total). Ainsi, les eaux traitées semblent se diffuser et s'infiltrer dans le sol de la propriété : pelouse / jardin (en sous-sol).

Conseils de travaux pour l'amélioration du fonctionnement :

Problèmes rencontrés : Pas de problèmes apparents pour les usagers.

- Entretien à prévoir : Prévoir une vidange de la fosse toutes eaux, d'ici 2025 (contrôler le niveau de boues auparavant afin de déterminer si l'intervention est nécessaire), afin d'éviter les risques de colmatages des canalisations et des drains, par des dépôts de boues, issues de la fosse. De même, tous les 6 mois, curer le bac dégraisseur et nettoyer les différents regards de collecte (retirer les dépôts de boues, de graisses, graviers, terres...) afin d'éviter les dépôts de particules, pouvant perturber l'écoulement des eaux et boucher les conduites. Il est nécessaire aussi, tous les 6 mois, de nettoyer au jet d'eau le préfiltre de la fosse (rincer le filet / panier au niveau de la 2nde trappe d'accès), ainsi que le regard de répartition (retirer les dépôts de boues, terre, racines...).

- Travaux à prévoir (ou en cas de dysfonctionnement) : **Prévoir de remonter en toiture la ventilation aval de la fosse toutes eaux (ventilation secondaire), afin d'éviter les risques de mauvaises odeurs et les problèmes de corrosion lié aux gaz de fermentation (détérioration des ouvrages : fissures, déformations...).**

Prévoir de réaliser un entretien régulier du dispositif d'assainissement, afin de permettre le bon fonctionnement de l'installation et une meilleure durée de vie des ouvrages et du système.

Laisser accessible en permanence, les regards d'accès aux différents ouvrages : bac à graisses, fosse toutes eaux, préfiltre de fosse et les regards d'accès au réseau d'épandage (regard de répartition donnant accès aux dépôts des drains / drainage).

Conseils : il est déconseillé d'implanter des arbustes et de rouler avec des véhicules aux abords des ouvrages et sur la zone d'épandage (drainage), afin d'éviter l'écrasement des tuyaux et la prolifération de racines dans le réseau drainé (éviter le développement des racines à l'intérieur des tuyaux perforés : drains).

AVIS du SPANC :

L'INSTALLATION EST CORRECTE

La filière est correcte, par rapport à la réglementation actuelle. En effet, aucune pollution de l'environnement n'est visible. Tous les ouvrages ont bien été dimensionnés en fonction de la capacité d'accueil de l'habitation (comptant jusqu'à 6 pièces principales maximum : soit 4 chambres au total). Ainsi, cette installation ne constitue aucune gêne pour la salubrité publique, étant donné que l'ensemble des effluents est traité, avant d'être infiltré sur la parcelle du propriétaire (pelouse / jardin). De plus, lors de la visite l'installation semblait en bon état de fonctionnement (entretien réalisé régulièrement).

Les eaux prétraitées, issues du bac dégraisseur (de 80 L environ) puis de la fosse toutes eaux (de 4000 L), sont acheminées vers une filière de traitement, composée de 4 tranchées filtrantes, formant un réseau drainé de 65 ml au total (soit : 4 x 16 + bouclage = 65 ml au total). Cette filière de traitement semble permettre ainsi l'infiltration de la totalité des eaux, dans le sol de la propriété (pelouse / jardin : en sous-sol).

Le SPANC reste à votre disposition si vous souhaitez modifier l'installation (conseils / informations : choix de la filière, implantation du système, dimensionnement / capacité / réalisation). Nous prévenir avant le commencement des travaux. De même, si vous souhaitez vidanger l'installation par un vidangeur agréé, comme le prévoit la législation, contactez-nous, pour bénéficier de tarif réduit.

Signature du Technicien :

Thierry AGUER

Signature du Président :



Jean LABOUR

Un système d'assainissement non collectif étant par nature enfoui, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Public d'Assainissement du SIVU des Gaves et du Saleys, au moment de la visite.

Ce rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir. Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.

